

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-11-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

N° 11/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

Objet de la délibération :

Adhésion au réseau LEADER France

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

Suppléé(e)s Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN

Absent(e)s Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que la CCLL est structure porteuse du GAL Loue Lison depuis la délibération du 10 mai 2017 ;

Considérant que la CCLL, par délibération du 7 juillet 2022, a fait le choix de candidater à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et d'être à nouveau la structure porteuse du GAL Loue Lison ;

Considérant que le réseau LEADER France, créé en 1997 à l'initiative de GAL, est un réseau dédié pour représenter et accompagner les territoires ruraux dans leurs démarches LEADER, mais aussi défendre les fondamentaux de ce programme auprès de nombreuses instances nationales et européennes ;

Considérant que le réseau LEADER France pourrait constituer un appui au GAL Loue Lison, notamment en matière de règlementations, de ressources et de données ;

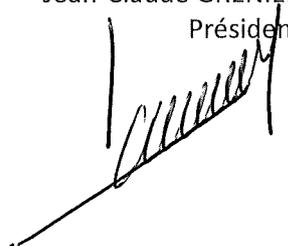
Considérant le montant de la cotisation annuelle de 2023 qui s'élève à 650 € ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion du GAL Loue Lison au Réseau LEADER France ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au projet ;
- Autorise Monsieur le Président à payer la cotisation annuelle ;

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', written over a diagonal line that extends from the signature area towards the bottom left of the page.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-11-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023